

# Immanquable ! Quel choix de Placement pour la Participation FY25 ?

CFTC HPE <cftchp@hpe.com>

9 mars 2026 à 08:05



*Spécialement pour les abonnés aux communications de l'équipe CFTC HPE !*

## LA PARTICIPATION AUX RESULTATS 2025

### DOSSIER PRATIQUE



Bonjour !

Suite au message envoyé par Natixis tôt ce matin, les salariés HPE concernés peuvent depuis ce lundi 9 mars découvrir le montant qui les concerne et décider comment placer leur participation **jusqu'au mardi 27 mars 17h**. Voici les informations essentielles des spécialistes CFTC HPE à conserver précieusement pour comprendre et exercer votre choix de placement si vous avez reçu ce message.

Le 1,08 % est calculé sur votre salaire brut versé pendant l'année fiscale 2025 (du 1/11/24 au 30/10/25) après prélèvement CSG/CRDS. Il faut 3 mois d'ancienneté et bien sûr un salaire versé en FY25. Les congés de mobilité sont donc éligibles selon leur salaire de FY25. Il y a un plafonnement du calcul pour les très hauts salaires au-delà de 144 180 €.

Les salaires à retenir sont déterminés selon les règles prévues pour le calcul des rémunérations au sens de l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale : *"Sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail, notamment les salaires ou gains, les indemnités de congés payés, les indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent, les avantages en nature..."* **Le principal conseil que nous pouvons donner est de faire un de ces 2 choix avant cette date limite du 27 mars 17h :**

1/ Soit se faire payer le montant si on a un besoin très urgent de liquidités introuvables ailleurs (en acceptant de voir cette participation imposée au même titre qu'un salaire)

2/ Soit bénéficier de la défiscalisation et placer chez Natixis sur un ou plusieurs supports.

**Si vous ne faites pas de choix**, votre participation sera automatiquement affectée à 50% sur le fond Natixis ES Monétaire de votre PEE et 50% sur la gestion pilotée horizon retraite du PERCOL (qui a des conditions de déblocage beaucoup plus strictes que les déblocages PEE). A la différence d'un versement individuel, il est impossible de déduire de vos revenus le placement de votre participation sur le PERCOL.

**Le choix PEE est le seul proposé afin de bénéficier de plus de cas de déblocages et de la disponibilité au bout de 5 ans maximum** (ou dès la fin de votre salaire HPE). **Pour plus de facilité, il faudra cocher % plutôt qu'Euros au moment de faire votre placement.** Vous pouvez changer d'avis jusqu'à la date

limite. Le fond le plus éthique est 'HP Equilibre Solidaire' et le plus sécurisé est Natixis ES Monétaire sachant que vous pouvez à tout moment faire des arbitrages gratuits. Vous pouvez aussi décider de jouer l'action HPE (et le \$) à la hausse si cela vous tente.

Si vous ne demandez pas le versement fiscalisé immédiat de la prime, elle sera bloquée pendant 5 ans. Toutefois, vous pouvez demander le déblocage anticipé exonéré d'impôt sur le revenu des sommes dans certains cas :

- Mariage, conclusion d'un Pacs
- Naissance ou adoption d'un 3<sup>e</sup> enfant
- Divorce, séparation, dissolution d'un Pacs, avec la garde d'au moins un enfant
- Violence conjugale
- Invalidité d'au moins 80% (salarié, son conjoint, ses enfants)
- Décès (salarié ou conjoint)
- Fin du contrat de travail
- Surendettement
- Achat ou agrandissement de la résidence principale (affectation des sommes au projet)

Et également :

- Lorsque vous êtes proche aidant, ou lorsque votre époux(se) ou partenaire de Pacs l'est ;
- Pour financer la rénovation énergétique de votre résidence principale (isolation thermique de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur, installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...);
- Pour acheter un véhicule propre, autrement dit un véhicule qui utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie (s'il s'agit d'un vélo à assistance électrique, vous devez impérativement l'acheter neuf).

La demande de déblocage anticipé doit intervenir dans les 6 mois suivant l'événement. Toutefois, elle peut intervenir à tout moment en cas de rupture du contrat de travail, décès, invalidité, violence conjugale.

N'hésitez pas à poser vos questions à nos spécialistes Epargne Salariale en répondant à ce courriel ou dans le nouveau sujet Blog : **La participation 2025**



### DE L'INTERET D'ADHERER !

Le travail de fond au quotidien de l'équipe CFTC HPE concerne tous les sujets qui vous concernent sans exception. Vous n'êtes donc pas seul(e) ! Toute l'équipe CFTC HPE se tient à vos côtés. C'est pourquoi adhérer afin d'être encore mieux informé et défendu fait particulièrement du sens pour comprendre les coulisses de l'actualité sociale et anticiper chaque sujet et chaque échéance.

### Investissez dans votre avenir !

**C'est l'intérêt collectif. Et c'est aussi votre intérêt personnel.** Votre adhésion vous donne droit à un crédit d'impôt de 66%, vous aurez accès aux meilleures informations à l'avance, bénéficierez de services et outils supplémentaires, redonnerez du sens à votre vie au travail, rejoindrez le premier syndicat et plus grand réseau social d'HPE (**plus de 200 adhérents !**), anticiperez davantage et subirez moins.

Merci pour votre attention, vos remontées terrain, vos nombreuses adhésions et votre soutien de tous les jours !

**Consultez les témoignages de satisfaction des adhérents HPE !**

**Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE**



Grenoble	Lille	Lyon	Mougins	Nantes	Puteaux	Strasbourg	France Entière
Magali CHEVALIER	Bruce CHAILLOT	Neige-Marie AMOROS	Raouf GADHI	Renaud COUVREUX	Jocelin BENTAYOU	Fabrice MUNIER	Frédéric GOUPIL
Andi DAJLANI		Cécile MONTAGNAT			Frédéric BLOCK		Jean-Paul VOUILLER
Thierry DUMONT		Catherine POINSON			Youemin BOURGEOIS		
Fabienne MILLE					Zakaridia DIALLO		
Chantal PAPIN					Sandra DISPAGNE		
Frédéric PASSERON					Ali EL HAYDERI		
Christian SCHUTZ					Marie-Christine GROSS		
Cyrille SCHULZ					Valérie INGOUF		
					Cécile MALBEC		
					Séverine MORELLEC		

**UNE CFTC MODERNE, PROCHE DE VOUS ET DIFFÉRENTE**

- **Moderne**, parce que le monde change et que nous évoluons avec lui
- **Proche**, parce que nous sommes aux côtés de chacun sur le terrain
- **Différente**, parce que notre syndicalisme est à votre image : constructif, engagé, humain

**CFTC, Le Syndicat d'aujourd'hui et de demain**

- + d'Expertise
- + de Proximité
- + d'Indépendance

**CFTC, Ça fait du bien d'être adhérent !**

Des services **exclusifs**  
Des solutions **immédiates**  
Des avantages **concrets**

**TOUS UNIQUES, TOUS UNIS !**

**cftc**  
Syndicat  
Equipe HPE

## OUVERTS EN PERMANENCE

### Le BLOG !

<https://cftchp.blogspot.com>

Pour échanger et obtenir rapidement des réponses à toutes vos questions d'actualité

### LE SITE INTERNET

<https://www.cftchpe.fr>

Pour consulter nos communications Immanquables et tous nos dossiers pratiques !

**Si fichiers protégés, le mot de passe est hpei**

Les fichiers ultra protégés sont accessibles exclusivement aux adhérents CFTC HPE à jour de cotisation

*Pour ne plus recevoir nos communications ou arrêter une adhésion : c'est immédiat, il suffit de le signaler !*

*Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement*

*à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse électronique : [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com)*